



## COMMUNIQUE

4 septembre 2006

### **Fusion Suez-Gaz de France Garantir durablement le service public**

**Le 7 septembre prochain, l'Assemblée nationale commencera l'examen du projet de fusion entre Gaz de France et Suez.**

**Dans la perspective de cet important rapprochement industriel, les collectivités locales entendent que cette discussion permette d'obtenir la garantie durable du respect des engagements relatifs aux missions de service public confiées à Suez et Gaz de France, qu'il s'agisse de distribution de gaz, de la distribution d'eau et de l'assainissement.**

**La FNCCR souhaite qu'un gage soit donné, de cet ancrage dans le service public, en reconnaissant formellement la propriété des réseaux de distribution de gaz aux collectivités locales, comme cela avait été le cas pour les réseaux d'électricité avec la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.**

**Ces questions et, plus largement, celles relatives à l'avenir des services publics d'énergie et d'eau, seront au centre des travaux du prochain congrès de la FNCCR, qui aura lieu à Bordeaux du 12 au 15 septembre 2006.**

Contact : Jean-Marc Proust - 06 22 93 17 29

*Créée en 1934, la **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)** regroupe près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisées dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).*